

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 4 juillet 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire	Richard F. Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	vacant	Siège no 4	Patrick Rioux
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	absent
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	Isabelle Tanguay

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que trois (3) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-07166            Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-07167            Procès-verbal de la réunion du 5 juin 2017

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-07168            Comptes du mois de juin 2017

La liste des comptes de juin a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 29 juin dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 juin 2017	67 427,63 \$
Comptes payés d'avance	53 855,37 \$
TOTAL	<u>121 283,00 \$</u>

17-07169            Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 30 juin 2017 sont lus par Lucie April, directrice générale.

17-07170            Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de juin 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a) Par Richard F. Dubé :
  - Réunion de la MRC de Témiscouata le 12 juin;
  - Visite du terrain pour une tour et un sentier sur la Montagne-Blanche le 13 juin;
  - Réunion de la CADL et du comité Image le 19 juin ;
  - Inauguration de la cour d'école le 19 juin ;
- b) Par Carole Desbiens :
  - Réunions de l'Association sportive;
- c) Par Lucie April :

- Congrès de l'ADMQ du 14 au 16 juin à Québec ;

17-07171      Date de la réunion du conseil de novembre 2017

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution numéro 16-12276 le 5 décembre 2016, la réunion de novembre a été fixée au lundi 6 novembre malgré les élections générales;

ATTENDU QU'à cette date, le conseil municipal risque de ne pas être complet puisque les membres élus le 5 novembre ne seront pas encore assermentés (pas avant le 10 novembre);

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la date de la réunion ordinaire du conseil pour le mois de novembre soit fixée au lundi 13 novembre 2017.

17-07172      Inscriptions colloque de zone de l'ADMQ

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement qu'étant donné que notre municipalité reçoit le colloque de la zone Bas-Saint-Laurent Ouest cette année, que Josée Chouinard, directrice adjointe et Lucie April, directrice générale soient inscrites au colloque qui se tiendra le 7 septembre au Mont-Citadelle. Le cout est de 60\$ par inscription incluant le diner.

17-07173      Confirmation - engagement des animatrices de camp de jour

Suite à des appels de candidatures pour l'engagement des animatrices du camp de jour et du service de garde, trois personnes ont été reçues en entrevues et deux ont été retenues.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que les personnes suivantes soient engagées du 26 juin au 11 aout 2017 :

- Claudie Lévesque de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, animatrice responsable au salaire minimum plus 1,75 \$, 35 heures par semaine;
- Myriam Ouellet de Saint-Pierre-de-Lamy, animatrice, au salaire minimum, 40 heures par semaine.

Le salaire de Myriam est financé par une subvention de 3 607 \$ du programme Emplois d'été Canada. Celui de Claudie est payé par les parents pour le camp de jour et le service garde (extra), aux tarifs suivants :

- 125 \$ par enfants pour le camp de jour pour tout l'été, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;
- De 235 \$ à 255\$ par enfant (selon le nombre d'enfants par famille) pour le service de garde pour tout l'été, de 7 h à 17h45.
- À la journée : 15\$ pour le service de garde et 5\$ pour le camp régulier;

Dans le cas où suffisamment de parents le demandent et acceptent de payer, une semaine pourra être ajoutée.

17-07174      Avis de motion - nouvelle entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup

Patrick Rioux, conseiller au siège numéro 4, donne un avis de motion pour qu'à une prochaine réunion, le conseil adopte un règlement afin de permettre aux municipalités de la MRC des Basques de s'ajouter à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se prévaut des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Basques désirent s'ajouter à l'entente;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2017 par Patrick Rioux, conseiller au siège numéro 4 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

Que le PROJET DE règlement numéro 334 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale soit adopté.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 : La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite. (ajout des municipalités de la MRC des Basques)

ARTICLE 2 : Le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, pour, et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

#### 17-07175      Ramonage des cheminées - Ramonage Frédéric Pilote

ATTENDU QUE le 7 décembre 2015, la Municipalité engageait une compagnie spécialisée pour effectuer le ramonage des cheminées pour 2016 et 2017;

ATTENDU QUE l'entreprise nous a avisés qu'elle ne pourrait remplir son contrat par manque de personnel;

ATTENDU QUE la Municipalité avait reçu une offre de services en février 2017 d'une autre entreprise spécialisée dans le domaine.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Ramonage de cheminées Frédéric Pilote de Saint-Antonin aux mêmes conditions que Cheminée BSL soit :

- 30 \$ plus taxes par cheminée. Pour le tuyau de poêle, il chargera directement aux propriétaires;

Comme auparavant l'inscription et la facturation sera fera au bureau municipal. Un carton sera accroché par un représentant de Ramonage Frédéric Pilote, à la porte des personnes inscrites la veille de leur passage.

#### 17-07176      Formation d'un Comité pour la mise aux normes des terrains avec nuisances

La CADL a prévu la formation d'un comité composé de membres du Comité Image et du conseil municipal pour réfléchir sur les cas de terrains comportant des nuisances. Des lettres leur sont envoyées chaque année, mais les terrains restent toujours à nettoyer, les officiers municipaux ont besoin d'aide pour cibler les propriétaires et les actions à entreprendre.

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil mandate Patrick Rioux pour représenter le conseil municipal sur ce nouveau comité.

17-07177      Motion de félicitations – Meggy Robichaud - Gymkhana

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Meggy Robichaud pour ses victoires dans les classes de course de baril et slalom et aller-retour Poney, lors des compétitions à Balmoral au Nouveau-Brunswick en mai. Bravo Meggy, continue ton beau travail et amuse-toi bien.

17-07178      Appui à l'UPA et à l'ARABSL – accaparement et financiarisation des terres agricoles

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre l'analyse et le suivi du phénomène d'accaparement des terres;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande :

➤ **Au gouvernement du Québec:**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

17-07179      Engagement de Maxime Mailloux-Jean, pompier volontaire

Maxime Mailloux-Jean, mécanicien-chauffeur, du 48, rue de l'Église offre ses services comme pompier volontaire. Le Service Incendie a accepté sa candidature et le recommande au conseil municipal.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Maxime Mailloux-Jean comme pompier volontaire.

Il est sous probation pendant un an, ensuite il pourra suivre la formation Pompier 1.

Le conseil municipal le félicite et le remercie pour son implication et son engagement dans nos communautés.

17-07180      Participation au programme Rénovation Québec (PRO), bonification AccèsLogis (volet II-6) :

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de la Villa de Saint-Honoré;

En conséquence, sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que :

- › La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 80 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.
- › Richard F. Dubé, maire et Lucie April, directrice générale soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

17-07181      Atelier collectif en transformation des produits végétaux du Témiscouata

ATTENDU QUE la SADC et le Service de développement de la MRC de Témiscouata travaillent avec divers collaborateurs à mettre en place un atelier collectif de transformation des aliments afin de répondre aux besoins des producteurs, agro transformateurs et transformateurs de produits végétaux du Témiscouata;

ATTENDU QUE l'atelier permettrait de répondre aux besoins des transformateurs de produits acéricoles, de petits fruits et pour conditionner et transformer des produits forestiers non ligneux notamment les champignons forestiers ;

ATTENDU QUE l'Atelier serait situé à Pohénégamook au Centre d'expérimentation et de transfert technologiques en acériculture, où on dispose déjà de certains équipements nécessaires;

ATTENDU QU'une étude d'opportunité, de faisabilité et de viabilité du projet a été réalisée à la demande de la SADC de Témiscouata par Biopterre et que 18 entreprises consultées sur tout le territoire de la MRC seraient intéressées par le projet;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de participer au projet en payant sa part du 1000\$, soit avec le budget du regroupement de notre agent de développement économique ou par une nouvelle contribution de 244 \$ (Saint-Louis-du-Ha ! Ha!, Saint-Eusèbe, Saint-Elzéar et Saint-Pierre-de-Lamy).

17-07182      Achat du terrain derrière l'Association sportive de Patrick Rioux

ATTENDU QU'en 2013, l'Association sportive de Saint-Honoré et Patrick Rioux signaient une entente pour louer, avec option d'achat, un terrain ayant une superficie d'environ 19 000 mètres carrés sur le lot 5 762 377 afin de permettre aux participants des compétitions de Gymkhana de camper lors du Festival Honéquestre, soit jusqu'au fossé existant;

ATTENDU QUE le terrain pourrait être nécessaire pour les activités actuelles et futures du Festival, de l'Association sportive et de la Municipalité;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de payer le montant demandé pour acquérir le terrain au nom de la Municipalité :

- 20 000 \$, moins le loyer payé à date (500\$ par année, 2 500\$ payé entre 2013 et 2017), donc une balance de 17 500 \$;

Que la Municipalité fasse cadastrer le terrain par Pelletier et Labrie, arpenteur et préparer le contrat de vente par Me André Lagacé, notaire.

Il est également résolu que Richard F. Dubé, maire et Lucie April, directrice générale soient mandatés pour signer les documents relatifs à cette acquisition, pour et au nom de la Municipalité.

La dépense d'achat sera financée par un don privé de Louis-Marie Beaulieu et les frais d'achat avec le surplus libre de l'année en cours ou des années précédentes.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata remercie Louis-Marie Beaulieu et s'engage à investir à son tour un montant de 17 500 \$ sur cinq ans pour la tenue du Festival Honéquestre.

#### 17-07183      Contre-offre terrain derrière la Caisse Populaire du Portage

ATTENDU QUE la Caisse populaire du Portage a répondu à la Municipalité le 28 juin à la demande de céder le terrain derrière le 5, rue de la Gare, d'une grandeur d'environ 750 mètres carrés;

ATTENDU QU'ils ont refusé et nous l'offre pour le prix de 2000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité achète un autre terrain, ce soir, juste à côté de celui-ci et qu'elle le paye 1,05\$ du mètre carré;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il n'est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata présente la contre-offre à la Caisse populaire, pour l'achat d'une partie de terrain portant le numéro de lot 3583368 d'une superficie d'environ 750 mètres:

- 1000 \$, soit 1,33 \$ du mètre carré.

#### 17-07184      Regroupement des terrains des loisirs - Demande à l'Association sportive de Saint-Honoré

ATTENDU QUE l'Association sportive de Saint-Honoré est propriétaire d'un terrain d'une superficie 12612 mètres carrés;

ATTENDU QUE le terrain est imposable et que des taxes scolaires et municipales doivent être payées;

ATTENDU QUE le terrain inclut une partie de la patinoire et tout le terrain de balle;

ATTENDU QUE la Municipalité défraie les couts d'entretien du terrain depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit acheter deux terrains de chaque côté du terrain de l'Association sportive;

ATTENDU QU'il serait le moment de regrouper les terrains et que la Municipalité acquiert celui au nom de l'Association sportive;

ATTENDU QUE le conseil municipal a compris il y a quelques années que les bénévoles de l'Association sportive doivent moins gérer et entretenir des immeubles, puisqu'ils ont suffisamment à faire dans l'organisation d'événements et d'activités;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au conseil d'administration de l'Association sportive de Saint-Honoré inc. de céder le terrain portant le numéro 3583111 à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Dans l'éventualité où l'Association sportive accepte de le céder, il est également résolu Richard F. Dubé, maire et Lucie April, directrice générale soient mandatés pour signer les documents relatifs à cette acquisition, pour et au nom de la Municipalité.

17-07185      Motion de félicitations - Élise Dupuis, méritas académique Or, secondaire 1

Lors de la réunion du 5 juin dernier, la Municipalité félicitait les étudiants de l'École secondaire de Cabano qui ont reçu des méritas pour leur bon travail, une étudiante avait été oubliée.

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité félicite :

- Élise Dupuis (Éric et Christine), méritas académique Or, sec. 1-2-3;

17-07186      Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

ATTENDU QUE la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a comme but de combler les besoins de base des élèves provenant des familles défavorisées, et ce, en mettant l'emphase sur leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE la Fondation fournit vêtements, repas et fournitures scolaires et défraie le cout d'activités scolaires, parascolaires et civiles;

ATTENDU QUE la Fondation a débuté ses opérations en 2012 et aujourd'hui, elle est de plus en plus connue et sollicitée financièrement. Les besoins sont croissants et l'aide financière accordée aux élèves pour l'année qui se termine se situe autour de 30 000 \$;

ATTENDU QUE pour la poursuite des objectifs, qu'un montant de 50 000\$ est prévu pour les prochaines années;

ATTENDU QU'un montant de 20 000\$ est demandé aux municipalités des Basques et du Témiscouata réparties selon les tranches de population;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de prévoir un montant de 600 \$ aux prévisions budgétaires 2018, 2019 et 2020 pour la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

17-07187      Offre d'achat d'un terrain de Videotron sur la montagne Blanche

ATTENDU QUE la Municipalité travaille avec la MRC de Témiscouata sur un projet de mise en valeur de notre territoire par le projet éolien et la montagne Blanche;

ATTENQU QUE notre partie du projet comprend une tour et un sentier pédestre qui seraient localisés en partie sur le terrain portant les numéros de lot 3226304 et 3226303 propriétés de Videotron;

ATTENDU QUE Videotron souhaite vendre le terrain, qu'il l'avait évalué à 74 000 \$ et qu'il nous l'a offert pour le prix de 60 000 \$, considérant que la différence était une commandite pour notre projet;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale s'élève à 47 300 \$`

ATTENDU QU'une évaluation forestière a été produite par le Groupement forestier et agricole Taché inc. et que la valeur a été établie à 61 400 \$;

ATTENDU QUE cette évaluation est celle qui se rapproche le plus de la réalité;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à Videotron de vendre le terrain pour une tour touristique, au de prix de 50 000 \$ et que la différence de 11 400\$ soit la participation financière de Videotron pour une visibilité à négocier sur l'emplacement du projet et dans la promotion du projet.

Que le conseil municipal remercie Videotron de leur très bonne collaboration dans le projet depuis le début des démarches.

Il est également résolu que cette dépense soit ajoutée au projet touristique de développement de la montagne Blanche et que la part de la Municipalité soit prévue aux prévisions budgétaires 2018.

17-07188      Période de questions

À 21 heures 22, Richard F Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : en accord avec l'acquisition du terrain de l'Association sportive de Saint-Honoré, dépliant du Festival Honéquestre, terrain de l'édifice, belle asphalte en bas de la grande côte, autoroute 85.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 31, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Richard F. Dubé, maire

---

Lucie April, directrice générale